

20 octobre 2020

Chères associations de sport,

Santé publique Ottawa (SPO) enquête activement sur plusieurs situations où la transmission de la COVID-19 s'est produite en relation avec des sports organisés. SPO produira un rapport public sur la transmission de la COVID-19 dans le cadre de sports organisés à compter du mercredi 21 octobre.

**L'objectif de cette lettre est de vous permettre de partager ce message avec vos entraîneurs, formateurs, gestionnaires d'équipe et participants.**

D'après les enquêtes de gestion des cas, la transmission peut avoir eu lieu de différentes manières, notamment :

- pendant le jeu d'équipe;
- pendant l'utilisation des vestiaires;
- lors de covoiturage avec des membres extérieurs au ménage d'un joueur;
- lors de repas pris ensemble entre coéquipiers, parents, entraîneurs et autres enfants;
- quand des membres du personnel et des joueurs de l'équipe font partie de plus d'une équipe;
- quand des personnes ne portent pas de masque.

Nous reconnaissons l'importance de demeurer actif pour notre santé et notre bien-être général. À la lumière de cette transmission accrue, il est important de rappeler à tous ceux et toutes celles qui pratiquent des sports organisés qu'ils ont un rôle à jouer et qu'ils doivent connaître les risques, choisir des options plus sûres et demeurer **COVID avisés** lorsqu'ils choisissent de participer à des sports et des loisirs.

À compter de mercredi, SPO rendra compte du nombre d'éclotions spécifiques aux sports et aux loisirs dans son **Tableau de bord quotidien de la COVID-19**. Les équipes et les organisations individuelles ne seront pas nommées dans ce rapport.

Comme dans d'autres contextes, une écloison dans les sports et les loisirs est définie par le fait qu'au moins deux joueurs ou entraîneurs de la même équipe ont obtenu un résultat positif pour la COVID-19 avec un lien épidémiologique.

### **Communication avec les ligues et les associations**

SPO assure le suivi de toutes les personnes qui obtiennent un résultat positif pour la COVID-19, ainsi que de leurs proches. Un contact étroit a été en proximité physique avec une personne qui a obtenu un résultat positif pour la COVID-19. SPO identifie les contacts étroits par un examen détaillé des symptômes de la personne qui a obtenu un résultat positif, où elle a été et avec qui elle a interagi.

## **Soyez COVID avisé**

La transmission de la COVID-19 est possible avant, pendant et après l'entraînement. Des précautions sont nécessaires pour réduire le risque de transmission tout en permettant l'entraînement.

- Minimisez les rassemblements sociaux des participants et des spectateurs avant et après l'activité, et ce, aussi dans les gradins, les vestiaires et les zones situées à l'extérieur des installations de loisirs.
- Limitez le covoiturage et les repas (à domicile ou au restaurant) à ceux de votre ménage.
- Limitez les rassemblements à l'intérieur et à l'extérieur des installations. Assurez une distanciation physique de deux mètres et le port de masques si les parents et/ou les participants se retrouvent dans les stationnements des installations.
- N'entraînez pas ou ne jouez pas pour plus d'une équipe.
- Portez un masque facial à tout moment, sauf en cas d'activité athlétique intense.
- Maintenez une distanciation physique d'au moins deux mètres par rapport aux autres personnes avant, pendant et après l'activité.
- Nettoyez et désinfectez le matériel entre deux utilisations.
- Ne partagez pas votre équipement sportif avec d'autres personnes.
- Lavez-vous fréquemment les mains en utilisant un produit de friction à base d'alcool ou en vous lavant les mains à l'eau et au savon.
- Jouez dehors plutôt qu'à l'intérieur.

Il ne faut pas oublier que même avec des précautions, la participation à des activités sportives et récréatives est toujours considérée comme une activité à risque élevé. Prenez soigneusement en considération le risque pour vous-même et pour les autres lorsque vous choisissez de pratiquer des activités sportives et récréatives.

## **Réglementations provinciales actuelles**

Les règlements modifiés de la phase 2 ont défini les mesures suivantes pour réduire le risque de transmission de la COVID-19 :

- Les jeux sportifs et/ou les mêlées, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, ne sont pas autorisés pour le moment à Ottawa.
- N'autorisez que 10 participants (y compris les entraîneurs/bénévoles) dans l'aréna en même temps; n'autorisez que 25 participants (y compris les entraîneurs/bénévoles) sur les terrains en même temps.
- Ne voyagez pas entre Ottawa et d'autres régions pour des entraînements, des joutes, des parties hors concours ou des tournois.
- Modifier les pratiques et les entraînements sportifs afin qu'ils n'incluent pas de contact entre les personnes.
- Maintenez en permanence une distanciation physique de deux mètres entre les joueurs, les entraîneurs, les officiels et les autres personnes, et ce, aussi avant et après les séances d'entraînement.
- Les activités susceptibles d'amener les individus à s'approcher à moins de deux mètres les uns des autres (p. ex. covoiturage, talonnage) ne doivent pas être pratiquées.
- Aucun spectateur n'est autorisé.
- Veillez à ce que les athlètes et les entraîneurs portent toujours un masque, sauf lorsqu'ils pratiquent une activité physique intense.
- Maintenez l'utilisation du masque et la distance entre les joueurs, les entraîneurs et les parents avant et après les séances d'entraînement.
- Les casiers, les vestiaires, les douches et les pavillons de l'établissement doivent être fermés, sauf dans la mesure où ils donnent accès à l'entreposage de l'équipement, à

des toilettes ou à une partie de l'établissement qui est utilisée pour dispenser les premiers soins.

SPO a [des ressources disponibles pour appuyer les organisateurs et les participants de Sports et loisirs](#) à être COVID avisés.

Visitez le site [SantéPubliqueOttawa.ca](http://SantéPubliqueOttawa.ca) pour en savoir plus : [Document d'orientation à l'intention des installations destinées aux sports et aux activités de conditionnement physique récréatives durant la pandémie de COVID-19](#).

Nous sommes tous et toutes dans le même bateau et, grâce à nos actions individuelles et collectives, nous pouvons réduire le taux de transmission et protéger la santé et le bien-être de notre communauté.